



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 26
Procuration : 1
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO par VISIO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusée : Mme Amandine BARBERE (procuration à Mme Sonia CILLARD-CARRARA).

Secrétaire de séance : M. Patrick DUFAU

N° DE_2021_054

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - REHABILITATION DE LA CHAPELLE DU COLUMBARIUM

Madame Marie-Bernadette DULAU indique que la chapelle du columbarium a été restaurée en partie en 2012. Il convient de finaliser les travaux portant sur la toiture et la façade sud.

Madame Marie-Bernadette DULAU propose au Conseil Municipal de solliciter une aide du Département de la Gironde au taux de 25 % pour financer une partie de ces travaux.

Le coût prévisionnel est estimé à 30 000 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant
Travaux TOITURE	10 000 €	D.E.T.R. 2021 35 %	10 500 €
Travaux FAÇADE SUD	20 000 €	Département 25 % (+coef.1.20)	9 000 €
		quote-part de la commune	10 500 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

La commune préfinancera la TVA.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de réhabilitation de la chapelle du columbarium dans sa deuxième phase ;
- Considérant la nécessité de préserver cet édifice et de permettre l'aménagement du columbarium ;

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Gironde, une subvention au taux de 25 % (+ coef. 1.20) soit un montant de 9 000 €.

S'ENGAGE à financer la quote-part restant à la charge de la commune hors les subventions, et à préfinancer la TVA.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

